

KERMESSE DES 8 CLOCHERS
DIMANCHE 26 MAI 2019

Les emplacements se situent sur la commune d'Herbault, essentiellement sur la place de l'église, dans l'enceinte du Presbytère, dans la rue de Beauce et la rue de Limaçon.

Le tarif est de 2,50 euros du mètre.

Tout bulletin d'inscription devra être retourné avant le SAMEDI 18 MAI 2019 accompagné :

- d'un chèque à l'ordre de l'APEL Herbault
- de la photocopie de votre carte d'identité ou de votre RC si vous êtes professionnel
- de 2 enveloppes timbrées **OU** d'une adresse mail valide

à l'adresse suivante :

Ecole Catholique d'Herbault
A l'attention de l'APEL
5, Place du 11 novembre et du 8 Mai
41190 HERBAULT

Le bulletin d'inscription est également disponible sur le site internet de l'école : <http://ecim.toutemonecole.com/>

Les habitants des rues concernées par la manifestation désirant exposer doivent impérativement réserver avant le 18 mai 2019.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'APEL d'Herbault au 07.81.29.87.20 ou par mail à l'adresse suivante : apelherbault@orange.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Accès : Présentez et affichez lisiblement votre reçu dès votre arrivée entre 5h30 et 8h00.

Emplacements : Les exposants n'ont pas d'emplacement réservé. Les places sont donc attribuées par les organisateurs au fur et à mesure des inscriptions. Priorité est donnée à ceux qui effectuent une inscription complète avant la date limite (le samedi 18 mai 2019) et qui se présentent avant 8 heures le jour de la brocante. Après cette heure, leur place pourra être réattribuée à d'autres exposants.

Les riverains enregistrés avant la date limite auront bien entendu un emplacement réservé devant chez eux. Le cas échéant, la place sera attribuée à d'autres exposants.

Voiture interdite sur les emplacements de moins de 4 mètres (utilitaire autorisée à partir de 6 mètres).

Circulation : Pour des raisons de sécurité, il est OBLIGATOIRE de laisser un passage de minimum 4 mètres de large pour les accès pompiers.

Départ : Toujours pour des raisons de sécurité, la circulation est INTERDITE sur le périmètre de la brocante. Tout départ ne pourra s'effectuer qu'à partir de 18h. Au moment de votre départ, pensez à vérifier que vous n'avez rien oublié. Les ordures doivent être emmenées par chaque exposant dans les sacs poubelles qui vous sont distribués le jour même.

Intendance : Des toilettes municipales sont à votre disposition à côté du presbytère, à la mairie et près de la buvette rue.

Restauration sur place autre que celles de l'association organisatrice de l'événement est **strictement INTERDITE**. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure les vendeurs.

Electricité : La fourniture d'électricité n'est pas prévue. A vous de faire les démarches nécessaires.

Acceptation : Toute inscription définitive vaut acceptation sans restriction du présent règlement. L'APEL Herbault, seule organisatrice, se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure tout contrevenant le jour de la manifestation.

Rétractation : Un exposant inscrit peut annuler son inscription au plus tard 48h avant la manifestation. Passé ce délai, il n'y aura pas de remboursement.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

KERMESSE DES 8 CLOCHERS
DIMANCHE 26 MAI 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION
à renvoyer avant le **18 MAI 2019**

Je soussigné(e) :

Nom* : Prénom* :

Adresse* :
.....

Code postal* : Commune* :

Adresse MAIL :@.....

Numéro de téléphone :/...../...../...../.....

(* mention obligatoire)

.....mètres x 2,50 € = €

Désidératas :
.....
.....
.....

Pour les riverains, préciser le lieu exact (devant portail, devant porte d'entrée...) :
.....

Type de moyen de transport (voiture, remorque, camion, ...) :

Voiture interdite sur emplacement de moins de 4 mètres - Utilitaire autorisée à partir de 6 mètres

☐ Vous êtes particulier (Joindre copie carte d'identité)

☐ Vous êtes professionnel (Joindre copie RC)

Type d'activité à préciser (brocanteur, produits alimentaires, vêtements, ...) :

*Concernant la vente de produits alimentaires, nous vous rappelons que la restauration sur place autre que celles de l'association organisatrice de l'événement est **strictement INTERDITE**. (cf. règlement intérieur)*

Demande à Monsieur le Maire d'Herbault l'autorisation de se livrer à l'activité de revendeur d'objets mobiliers personnels et ce à titre exceptionnel et non renouvelable, à l'occasion de la Kermesse des 8 clochers du 26 mai 2019.

- Atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de ce genre ou sollicité une semblable autorisation au cours de l'année écoulée.
- Atteste que les objets proposés n'ont pas été acquis pour la revente et en certifie la provenance.
- Déclare avoir pris connaissance de la législation en vigueur (*loi du 30 novembre 1887*) relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter sans restriction.

SIGNATURE DU DEMANDEUR